

Commission de la recherche du Conseil académique du 12 novembre 2020 Délibération 2020/11/CR-041

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-5, L.712-6-1 et L.712-7;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment ses articles 38;

Vu la délibération 2020/12/CA-100 du Conseil d'Administration du 14 décembre 2020 qui fixe l'enveloppe recherche pour le budget 2021

Après en avoir délibéré, les membres de la Commission de la recherche approuvent la répartition de l'enveloppe recherche selon le document annexé à la présente délibération

Toulouse, le 17 novembre 2020

Le Président,

ean-Marc BROTO

Nombre de membres : 40

Nombre de membres présents ou représentés : 27

Nombre de voix favorables : 25 Nombre de voix défavorables : 2

Nombre d'abstention : 0 Ne prend pas part au vote : 0